



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL
3110, boulevard Martel, St-Honoré, G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE
449, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis, G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113

AVIS PUBLIC

(Conformément à l'article 451 du Code municipal)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté, lors de la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 11 octobre 2023, le *Règlement numéro 23-475 concernant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay et remplaçant les règlements numéro 09-26 et 16-353 adoptés pour les mêmes fins.*

Conformément à l'article 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, ce règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis de mise en vigueur publié par la ministre des Affaires municipales dans la Gazette officielle du Québec. Cet avis de mise en vigueur a été publié le 29 décembre 2023.

Ce règlement peut être consulté au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel, à Saint-Honoré ou au point de service situé au 449, rue Principale, à Saint-Félix-d'Otis, et ce, pendant les heures de bureau. Vous pouvez également en recevoir une copie par courriel en communiquant avec nous par téléphone au numéro suivant : 1 888 673-1705.

Donné à Saint-Honoré, ce 10 janvier 2024.

Peggy Lemieux
Directrice générale et greffière-trésorière

PL/MoG/mpb